

# OMPI



IPC/CE/36/5

ORIGINAL : anglais

DATE : 27 janvier 2005

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
GENÈVE

UNION PARTICULIÈRE POUR LA CLASSIFICATION INTERNATIONALE DES BREVETS  
(UNION DE L'IPC)

## COMITÉ D'EXPERTS

**Trente-sixième session**  
**Genève, 14 - 18 février 2005**

MODIFICATIONS DES PRINCIPES DIRECTEURS PERMETTANT DE DÉTERMINER  
LE CLASSEMENT DES DOCUMENTS DE BREVET

*Document établi par le Secrétariat*

1. Le Comité d'experts de l'Union de l'IPC a adopté le texte des principes directeurs permettant de déterminer l'endroit où doivent être classés les documents de brevet à sa trente-huitième session, tenue en février 2004 (voir l'annexe VII du document IPC/CE/34/10). Ainsi que l'ont constaté un certain nombre d'offices de propriété industrielle, il est nécessaire d'apporter des modifications à quelques paragraphes de ces principes directeurs afin de clarifier le texte.

2. On trouvera des propositions de modification des principes directeurs dans l'annexe du présent document. Le texte qu'il est proposé de supprimer a été barré et le nouveau texte apparaît en caractères gras.

*3. Le comité d'experts est invité à adopter les propositions de modification des principes directeurs permettant de déterminer l'endroit où doivent être classés les documents de brevet.*

[L'annexe suit]

ANNEXE

MODIFICATIONS QU'IL EST PROPOSÉ D'APPORTER AUX PRINCIPES  
DIRECTEURS PERMETTANT DE DÉTERMINER L'ENDROIT  
OÙ DOIVENT ÊTRE CLASSÉS LES DOCUMENTS DE BREVET

Harmonisation du texte relatif à la règle de la première place et à la règle de la dernière place

Premier paragraphe de la section intitulée "Règle de la première place"

---Ce type de note est libellé de la manière suivante, "Dans la présente sous-classe / dans le présent groupe principal / dans le présent groupe, **à chaque niveau hiérarchique, sauf indication contraire**, le classement s'effectue à la première place appropriée." Voir par exemple---

Premier paragraphe de la section intitulée "Règle de la dernière place"

--- Ce type de note est libellé de la manière suivante, "Dans la présente sous-classe / dans le présent groupe principal / dans le présent groupe, **à chaque niveau hiérarchique**, sauf indication contraire (~~par exemple, un renvoi à un autre groupe ou une exception indiquée dans une note figurant dans le schémas~~), le classement s'effectue à la dernière place appropriée." Voir par exemple---

[Fin de l'annexe et du document]